

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 15 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DAC 587** Subventions (14.500 euros) à cinq associations au titre de l'action culturelle locale du 19<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2020 DAC 669 des 15, 16 et 17 décembre 2020, relative à l'attribution d'un acompte de 29.000 euros au titre du fonctionnement 2021 du Théâtre Écarlate-Atelier du Plateau, et la convention correspondante signée le 4 janvier 2021 établie entre la Ville de Paris et le Théâtre Écarlate-Atelier du Plateau ;

Vu la délibération 2021 DAC 31 du 9 juin 2021, relative à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement à l'association Théâtre Écarlate-Atelier du Plateau et l'avenant n°1 correspondant établi entre la Ville de Paris et le Théâtre Écarlate-Atelier du Plateau ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Silhouette, la compagnie La

Déferlante, L'Atelier du Plateau/ Théâtre Écarlate, Pièces à Emporter et École des Arts de la Scène - Les Petits Riens ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 29 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.500 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 19e arrondissement, à l'association Silhouette, 20, rue Edouard Pailleron 75019 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 3821, 2021\_09331.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 19e arrondissement, à la compagnie La Déferlante, 211, avenue Gambetta 75020 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 13065, 2021\_09750.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 19e arrondissement, à l'association L'Atelier du Plateau, 5, rue du Plateau 75019 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 9689, 2021\_09082.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 2 avec l'association L'Atelier du Plateau, joint à cette délibération.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.500 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 19e arrondissement, à l'association Pièces à Emporter, 124, rue Compans 75019 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 186219, 2021\_08100.

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 19e arrondissement, à l'association École des Arts de la Scène - Les Petits Riens, 5-7, quai du Lot 75019 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 19464, 2021\_09323.

Article 7 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 14.500 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**